

ATTESTATION D'ENTRETIEN PÉDAGOGIQUE
POUR UNE RÉINSCRIPTION EN LICENCE 2026-2027

L'entretien pédagogique s'inscrit dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences actuellement en vigueur à l'université Paris 8. L'article 6 prévoit ainsi qu'en licence, « la durée des études est de trois ans ». L'étudiant qui envisage de se réinscrire une troisième fois (ou une quatrième fois pour celui inscrit en enseignement à distance ou qui a suivi une année de propédeutique) dans le même niveau d'études doit impérativement s'entretenir avec le responsable de formation ou l'enseignant référent. Cet entretien permet de faire un bilan de sa progression et d'échanger sur son projet d'études. Il donne lieu à la signature de la présente attestation autorisant la réinscription ; cette attestation doit être jointe au dossier de réinscription transmis au service de la scolarité. (Article 6 des Modalités de contrôle des connaissances 2026-2031).

N° d'étudiant.e :

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM :

Nom d'usage :

Prénom :

Inscription en 2025-2026 en : ☐ BUT 1 ☐ BUT 2 ☐ L1 ☐ L2 ☐ L3 ☐ LP

Intitulé de la formation :

Code étape :

Composante :

En vue de sa réinscription pour une ème année consécutive dans le même diplôme et le même niveau d'étude pour 2026-2027, je, soussigné(e), enseignant responsable de ce diplôme, certifie que l'étudiant a été reçu à l'entretien pédagogique préalable. Avis du ou de la responsable de la formation :

☐ Favorable

☐ Défavorable ; Motif

Date de l'entretien et de la remise de l'attestation : 2026

Signature de l'étudiant Signature du responsable de la formation Cachet du secrétariat

L'original de ce formulaire, dûment rempli et signé à l'issue de l'entretien, est remis à l'étudiant et doit être présenté lors des formalités administratives de réinscription.